



## 10 établissements

### 2018, première année de mise en œuvre du projet médico-soignant partagé du GHT

- ▶ 34 actions mises en place, ou en cours de mise en œuvre. Parmi elles :
  - une démarche partagée d'agrément des prestataires de santé,
  - la préparation d'une fédération médicale inter-hospitalière de neurologie,
  - la définition d'organisations concertées (critères d'admission en court séjour gériatrique), organisation de consultations avancées (gynécologie, à Bazas et Podensac), fiche de liaison entre la psychiatrie et les soins MCO,
  - le partage d'un livret commun d'éducation thérapeutique, en support aux 72 programmes déployés dans le GHT.
- ▶ Elargissement du projet à la neurologie et à la prévention / promotion de la santé.
- ▶ Déploiement de travaux communs dans 7 groupes thématiques : qualité et gestion des risques, finances, ressources humaines médicales et non médicales, évaluation médico-économique, communication, développement durable.
- ▶ 10 réunions du comité stratégique et de son bureau, 5 réunions du collège médical, 3 réunions de la commission du service de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques.

En 2018, les 10 établissements composant le GHT, Groupement Hospitalier de Territoire, sont :

- > le CHU de Bordeaux,
- > le CH d'Arcachon,
- > le CH de Bazas,
- > le CH Charles Perrens,
- > le CH de Cadillac,
- > le CH de Haute-Gironde,
- > le CH de Libourne,
- > le CH de Sainte-Foy-La-Grande,
- > le CH Sud Gironde,
- > le centre de soins et maison de retraite de Podensac.

